

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

Unité de Gestion du Projet

Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP).

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU D'UNE FIRME POUR LA REDACTION D'UNE LOI SUR LES SERVICES, MOYENS ET SYSTEMES DE PAIEMENTS

Début : 23/ Septembre / 2024 ; Date limite : 14 / Octobre / 2024

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre du Projet Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un Consultant ou d'une Firma pour la rédaction d'une Loi sur les Services, Moyens et Systèmes de Paiements.**
2. L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'accroître l'accès aux services haut débit et numériques grâce au développement et à l'intégration des marchés numériques dans la région Afrique de l'Ouest.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre un ensemble d'activités organisées au tour des (5) composantes ci-après :

❖ **Composante 2 : Développement et intégration du marché de la connectivité**

Cette composante soutient les réformes visant à réduire les obstacles liés à la fourniture de services de télécommunications transfrontaliers par le biais de marchés ouverts ainsi qu'au déploiement d'infrastructures de connectivité à large bande dans le cadre d'une approche MFD. Cette composante vise à favoriser la concurrence dans le secteur des télécommunications, la baisse des coûts d'accès à internet, etc.

❖ **Composante 3 : Développement et intégration du marché des données**

Cette composante permet l'échange, le stockage et le traitement sécurisés des données à travers les frontières pour soutenir le déploiement régional et l'accès aux services, à l'innovation et à l'infrastructure basée sur les données par la réduction des restrictions régionales sur la libre circulation des données et l'augmentation des investissements dans ce domaine. Un marché des données plus intégré en Afrique de l'Ouest pourrait stimuler l'innovation et améliorer l'analyse des données, ce qui se traduirait par des avantages économiques et sociaux importants et des gains d'efficacité dans pratiquement tous les secteurs. Conformément aux objectifs régionaux, cette composante pourrait éventuellement inclure un soutien aux objectifs nationaux qui seraient essentiels pour tracer la voie de l'intégration.

❖ **Composante 4 : Développement et intégration du marché en ligne**

Cette composante soutient le développement et l'intégration du marché en ligne, ce qui créera un environnement propice à la fourniture et à l'accès transfrontaliers de biens ou de services numériques. Cette composante aiderait les gouvernements, les entreprises et les citoyens des pays participants à accéder et à fournir des services privés et publics en ligne, ainsi qu'à effectuer des achats en ligne de manière transparente à partir de n'importe où dans la région.

❖ **Composante 5 : « Gestion du projet »**

Elle porte sur la mise en place d'une unité d'exécution du projet, qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités.

❖ **Composante 6 : « Composante d'intervention d'urgence contingente CERC. »**

En reconnaissance de la vulnérabilité actuelle de la région et des pays aux chocs, une composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) est ajoutée à la structure du projet pour fournir un soutien aux pays participants pour répondre rapidement aux crises et aux urgences, y compris les catastrophes climatiques et naturelles et les urgences de santé publique.

Elle aura une valeur initiale nulle mais pourra être financée pendant la mise en œuvre du projet pour permettre une réponse agile aux événements émergents, avec des fonds redirigés depuis d'autres composantes. L'inclusion du CERC au stade de la préparation, bien qu'avec un financement nul, offre la flexibilité nécessaire pour répondre à une urgence imminente ou réelle (telle que la COVID-19). Les dépenses de réponse à la crise pourraient couvrir, par exemple, la facilitation des paiements d'urgence aux groupes vulnérables de la population en utilisant l'argent mobile ; assurer la continuité des activités des fonctions gouvernementales essentielles, lorsque les fonctionnaires sont tenus de continuer à travailler à domicile ; ou le soutien aux MTPE, en particulier les plus touchées, pour résoudre leurs problèmes de liquidité immédiats, réduire les licenciements et éviter les faillites.

Le CERC n'est pas censé financer des travaux de génie civil pouvant induire des risques et/ou des impacts environnementaux et sociaux négatifs.

3. OBJECTIF DE MISSION

L'objectif de cette mission est de permettre au gouvernement guinéen de se doter d'une loi sur les systèmes de paiement, conformément aux meilleures pratiques internationales. Cette loi permettra notamment d'encadrer le fonctionnement et les risques liés aux systèmes de paiement, qu'ils soient opérés par la Banque Centrale ou par d'autres entités publiques ou privées. En outre, cette loi vise à donner à la BCRG les pouvoirs de surveiller les systèmes de paiement existants. La rédaction du texte réglementaire se fera à la lumière de l'existant et des meilleures pratiques internationales, tout en prenant en compte les préoccupations des autorités publiques pertinentes et de l'écosystème des paiements de manière plus générale.

Le rapport devra s'appuyer sur les cadres de référence et les bonnes pratiques internationales existantes, notamment celles formulées par le Comité sur les Paiements et les Infrastructures de Marché (CPMI), par le Fonds Monétaire International (FMI) et par la Banque mondiale.

Objectifs spécifiques

1. Réaliser une analyse approfondie du cadre législatif et réglementaire existant en Guinée et dans d'autres pays comparables.
2. Proposer un cadre juridique qui favorise un écosystème des paiements sûr, inclusif, et innovant.
3. Élaborer les textes juridiques complémentaires nécessaires (décrets d'application, instructions, annexes etc.).
4. Organiser des consultations avec les parties prenantes.
5. Proposer un plan de communication pour sensibiliser les acteurs clés et la population à la nouvelle réglementation.

4. MISSION DU CONSULTANT

La mission confiée au cabinet sélectionné consiste à élaborer une loi complète et cohérente sur les services, moyens et systèmes de paiement en République de Guinée ainsi que les textes juridiques complémentaires, conformément aux meilleures pratiques internationales et adaptée au contexte national. Pour atteindre cet objectif, le cabinet devra accomplir les tâches suivantes :

4.1. Analyse du Cadre Juridique et Réglementaire Existant

4.1.1. Revue de la Législation Nationale

- Effectuer une analyse approfondie des lois, règlements et directives existants en Guinée relatifs aux services, moyens et systèmes de paiement, aux services financiers, à la protection des consommateurs et des données et à l'inclusion financière.
- Identifier les lacunes, incohérences et chevauchements dans le cadre juridique actuel qui pourraient entraver le développement efficace des services, moyens et systèmes de paiement.

4.1.2. Étude des Politiques et Stratégies Nationales

- Examiner les politiques et stratégies nationales pertinentes, y compris celles liées à l'inclusion financière, à la digitalisation de l'économie et à la protection des consommateurs.
- Évaluer la cohérence entre ces politiques et la future loi sur les systèmes de paiement.

4.2. Benchmarking et Étude Comparative

4.2.1. Analyse des Meilleures Pratiques Internationales

- Étudier les cadres juridiques et réglementaires sur les systèmes de paiement dans des pays comparables, en particulier au sein de la région ouest-africaine.
- Identifier les normes internationales pertinentes, notamment celles émises par des organisations telles que le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CPSS) et le Groupe d'Action Financière (GAFI).

4.2.2. Identification des Modèles Réussis

- Mettre en évidence les éléments clés des modèles réussis pouvant être adaptés au contexte guinéen.
- Évaluer les impacts potentiels de l'adoption de ces pratiques sur le système financier national.

4.3. Consultation des Parties Prenantes

4.3.1. Identification des Parties Prenantes Clés

- Identifier les parties prenantes clés, y compris les institutions gouvernementales, les régulateurs, les institutions financières, les prestataires de services de paiement, les organisations de la société civile, et les représentants des consommateurs.

4.3.2. Organisation d'Ateliers et de Réunions de Consultation

- Organiser des sessions de consultation pour recueillir les points de vue, préoccupations et recommandations des différentes parties prenantes.
- Assurer une participation inclusive, en veillant à intégrer les perspectives des femmes, des personnes handicapées et des groupes marginalisés.

4.3.3. Synthèse des Contributions

- Analyser et intégrer les contributions des parties prenantes dans le processus d'élaboration de la loi.
- Préparer des rapports détaillés sur les consultations menées et les conclusions tirées.

4.4. Élaboration du Projet de Loi sur les Systèmes de Paiement

4.4.1. Structure et Contenu de la Loi

- Définir la structure générale de la loi, incluant les chapitres et articles nécessaires pour couvrir tous les aspects pertinents des systèmes de paiement.

- Rédiger les dispositions légales couvrant les principes fondamentaux, les définitions, le champ d'application, les droits et obligations des parties, la supervision et la réglementation, ainsi que les sanctions et mesures d'application.

4.4.2. Intégration des Normes et Standards

- S'assurer que le projet de loi est conforme aux normes et standards internationaux pertinents, tout en étant adapté aux réalités et besoins spécifiques de la Guinée.

4.4.3. Validation et Révision du Projet de Loi

- Présenter le projet de loi aux parties prenantes pour examen et commentaires.
- Intégrer les retours et effectuer les révisions nécessaires pour affiner et améliorer le texte légal.

4.5. Élaboration des Textes Réglementaires Complémentaires

4.5.1. Rédaction des Règlements d'Application

- Préparer les projets de décrets, arrêtés et autres textes réglementaires nécessaires pour la mise en œuvre effective de la loi.
- Détailler les procédures opérationnelles, les exigences de conformité et les mécanismes de surveillance.

4.5.2. Coordination avec les Autorités Compétentes

- Travailler en étroite collaboration avec la Banque Centrale de la République de Guinée, les ministères et agences gouvernementales concernées pour assurer la cohérence et la pertinence des textes réglementaires.

4.6. Rapportage et Documentation

- Soumettre des rapports périodiques détaillant l'avancement des travaux, les activités menées, les résultats obtenus et les défis rencontrés.
- Présenter un rapport final résumant l'ensemble des activités réalisées, les livrables produits, les recommandations pour la mise en œuvre future et les leçons apprises tout au long du processus.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Pour mener à bien la mission d'élaboration de la loi sur les services, moyens et systèmes de paiement en République de Guinée, le cabinet sélectionné devra démontrer des qualifications spécifiques et disposer d'un personnel clé possédant les compétences et l'expérience requises. Les qualifications du cabinet et les profils du personnel clé sont décrits ci-dessous :

5.1. Qualifications du Cabinet

CRITÈRES	INDICATEURS
Expérience générale	Le cabinet doit avoir une expérience significative d'au moins cinq (5) ans dans l'élaboration de législations ou réglementations financières, en particulier dans le domaine des services, moyens et systèmes de paiement, des services financiers numériques, ou des technologies financières (FinTech).
Expériences spécifiques	Le cabinet doit avoir réalisé au moins trois (3) missions dans la maîtrise des normes et meilleures pratiques internationales en matière de systèmes de paiement et de réglementation financière, y compris celles édictées par des institutions comme le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement (CPSS) et le Groupe d'Action Financière (GAFI).

	Le cabinet doit posséder au moins deux (2) missions dans les analyses juridiques complexes, pouvoir identifier les lacunes réglementaires et à proposer des solutions adaptées au contexte spécifique de la Guinée. Il doit pouvoir justifier d'au moins trois (3) missions similaires réalisées dans des contextes comparables, de préférence en Afrique de l'Ouest ou dans d'autres pays en développement.
Connaissance du contexte	Le cabinet doit avoir une expérience solide dans la conduite de consultations avec une diversité de parties prenantes, incluant les gouvernements, les institutions financières, les organisations de la société civile, et les représentants des consommateurs. Le cabinet doit démontrer sa capacité à gérer des projets complexes et à respecter les délais de livraison des différents livrables, conformément au calendrier établi.

5.2. Profils du Personnel Clé

Le personnel clé du cabinet doit inclure des experts aux profils variés, couvrant l'ensemble des compétences nécessaires pour la réussite de la mission. Les profils suivants sont attendus :

Chef de Mission / Expert en réglementation des services, moyens et systèmes de paiement	
Qualifications	Diplôme supérieur (Bac +5) en droit, économie, finance, ou discipline connexe.
Expérience	Avoir au minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine de l'accompagnement d'entités publiques dans la mise en œuvre et la réglementation des services, moyens et systèmes de paiement, avec une expertise spécifique dans les services financiers numériques. Il doit en outre justifier d'une expérience avérée dans la gestion de projets similaires dans des contextes comparables.
Compétences	Avoir une compétence attestée en gestion de projet, en rédaction législative, et en communication avec des parties prenantes de haut niveau.

Expert en Systèmes de Paiement et FinTech	
Qualifications	Diplôme supérieur (Bac+5) en technologie de l'information, en finance, ou en économie, gestion ou un domaine connexe.
Expérience	Minimum de 7 ans d'expérience dans les services, moyens et systèmes de paiement, les technologies financières, ou les services financiers numériques, Avoir une connaissance approfondie des innovations récentes et des défis réglementaires.
Compétences	Certification en technologies de paiement (PCI DSS ou autres, en analyse des risques associés aux systèmes de paiement, et en conformité réglementaire).

Expert Juridique en Protection des Consommateurs et Inclusion Financière

Qualifications	Diplôme en droit (Bac+5), avec une spécialisation en droit des consommateurs ou en réglementation financière.
Expérience	Minimum de 7 ans d'expérience dans la protection des consommateurs et l'inclusion financière, avec une expérience spécifique dans l'élaboration de politiques ou de législations dans ces domaines.
Compétences	Connaissance des droits des consommateurs, des enjeux d'inclusion financière, et des meilleures pratiques internationales en matière de protection des données.

6. DURE E DE LA MISSION.

La durée de la mission est de six (6) mois. Le cabinet devra proposer un chronogramme optimal et détaillé de réalisation de la mission, lequel devra rester cohérent et aligné avec les objectifs ainsi que les délais de mise en œuvre du projet.

7. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le cabinet sera sélectionné suivant la méthode de Qualification des consultants (QC) conformément aux procédures en vigueur définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition novembre 2020.

Les cabinets intéressé(e)s peuvent soumettre leur dossier et/ou obtenir des informations supplémentaires, au sujet des Termes de Reference à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : wardipguinee@gmail.com, cdiallo@hotmail.com, Lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00, (+224) 622 84 54 04

Les dossiers de soumission doivent être déposés à l'adresse ci-dessous par courrier électronique ou en personne au plus tard le 14 octobre 2024 à 14 heures. wardipguinee@gmail.com, cdiallo@hotmail.com

ou

Projet de Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP), Commune de Ratoma ; Tel : (+224) 622 84 54 04.

Le dossier de candidature doit porter la mention « **Recrutement d'un Consultant ou d'une Firma pour la rédaction d'une Loi sur les Services, Moyens et Systèmes de Paiements** » en objet du courrier

Conakry, le 20 septembre 2024

Le coordonnateur



Cellou DIALLO